

## CONSEIL D'IUT – 8 AVRIL 2014

### COMPTE RENDU

#### Membres présents :

M. BRESSON - Président du Conseil, M<sup>me</sup> BARODY-WEISS, M. LE GUIENNE, M. BAÏRI, M. LAUTRU, M<sup>me</sup> OUSLIMANI, M<sup>me</sup> BRUANT-RICCIARDI, M. DAOUT, M<sup>me</sup> GROSU, M<sup>me</sup> DURAN-TOURNIER, M<sup>me</sup> PEYRET, M. PELICAND, M<sup>me</sup> HINAULT, M. MILLION, M<sup>me</sup> LOEBEL, M. MOINGEON, M. POIRIER, M<sup>me</sup> POPELIER, M. CONVAIN, M<sup>elle</sup> PAVIA, M. PRUDENT

#### Procurations :

M. FOURQUET donne procuration à M. BRESSON  
M. TAKAHASHI donne procuration à M. PRUDENT  
M<sup>me</sup> NANTIER donne procuration à M<sup>me</sup> POPELIER

#### Invités présents :

M. PINA - Directeur, M<sup>me</sup> DUPUIS – Responsable Administrative, M. DUPRAT – Chef de Département GTE, M. DAVENNE - Chef de département GMP, M<sup>me</sup> GRASSIN - Chef de département GEII, M<sup>me</sup> SOREL - Chef de département MDL, M<sup>me</sup> THIERY - Chef de département CS, M<sup>me</sup> CHOBELET – Responsable Service Financier, M. PAVLIDES – Directeur Médiadix

### I. Informations du directeur

#### ▪ Présentation de M. BALDRAN

Mme JEANTEUR ne pouvant plus assurer ses fonctions de personnalité extérieure en qualité de représentant de DASSAULT AVIATION, la direction des ressources humaines de DASSAULT AVIATION propose la candidature de M. Patrick BALDRAN, Adjoint au responsable du bureau d'études de Structure Aménagée (STA) de la Direction Technique AéroStructure (DTAS).

P. BALDRAN se présente et le conseil procède à un rapide tour de table.

La candidature de M. BALDRAN est soumise au vote du conseil. M. BALDRAN quitte l'assemblée le temps du vote.

Nombre de votants : 23  
Nombre de bulletins : 23

Contre : 0  
Abstention : 0  
Pour : 23

Le conseil approuve à l'unanimité la candidature de P. BALDRAN, en qualité personnalité extérieure siégeant au titre de représentant de DASSAULT AVIATION.

#### ▪ COMUE Paris Lumières

Depuis la loi du 22 juillet 2013 sur l'enseignement supérieur et la recherche, chaque université doit être rattachée à un site.

3 modes de regroupement sont proposés par le MESR :

- Création d'un nouvel EPCSCP par fusion ;
- Participation à une Communauté d'universités et d'établissement (COMUE) ;
- Association d'établissements et d'organismes publics ou privés à un EPCSCP.

L'ancien PRES Paris Lumières, liant l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense et l'Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis, pourrait devenir une Communauté d'universités et d'établissements (COMUE) dès juillet 2014. Il s'agit maintenant d'en définir précisément le contour. Les deux universités partenaires travaillent actuellement sur la création des statuts de la COMUE ainsi que sur la rédaction d'un projet de contrat de site.

Il apparaît clairement que la COMUE Paris Lumières sera identifiée Sciences Humaines et Sociales. Quelques thèmes Sciences Dures sont cependant retenus.

En effet, excepté les Sciences Humaines et Sociales, les axes mis en avant sont le développement durable et la transition énergétique, secteurs qui peuvent concerner les compétences de l'IUT.

C. BRESSON s'interroge sur l'opportunité du regroupement. S'agit-il d'un regroupement de projets uniquement ou s'étend-t-il à d'autres types d'aspects, comme les ressources ?

V.PINA répond que la volonté du MESR est la réduction du nombre d'interlocuteurs.

S. DUPUIS ajoute que pour sa part, il lui semble que la vision à long terme est la fusion.

C. BRESSON rappelle que le conseil d'IUT a déjà à lui seul un spectre large de profils et compétences diverses.

La logique de spectre commun avec de telles diversités au niveau de deux universités est difficile à saisir.

H. OUSLIMANI ajoute que les sciences dures, déjà minoritaires au sein de l'UPO, le seront doublement au sein de cette COMUE de deux universités essentiellement identifiées Sciences Humaines et Sociales.

C. BRESSON confirme la crainte d'une certaine dilution et fait part des difficultés futures à faire valoir les problématiques des sciences dures à ce niveau.

L. DAVENNE rapporte l'exemple de l'Université Aix-Marseille (AMU).

Pour rappel, l'AMU est la fusion des universités de Provence, de la Méditerranée et Paul-Cézanne.

L'AMU a donc également fusionné les IUT en un seul avec 8 sites.

C. PAVLIDÈS précise que la COMUE fonctionne en gestion intercommunale. La loi nouvelle permet la création d'écoles doctorales,...La fusion ne semble pas la voie systématique. Ce qui est certain c'est la volonté de réduire le nombre d'interlocuteurs.

C. PAVLIDÈS ajoute que ce dispositif est pensé pour la province et pas forcément pour l'Île de France.

L. DAVENNE souhaite obtenir des informations concernant la santé financière de l'UP8. L'UPO ne va-t-elle pas éponger les dettes de l'UP8.

S. DUPUIS répond ce ne sont pas les dettes de l'UP8 qu'il a fallu éponger mais bien le salaire du président du PRES. S. DUPUIS ajoute que la difficulté réside dans la différence de pratique de gestion.

#### ▪ 50 ans de l'Université.

V. PINA rappelle que le mois consacré au PST (IUT-UFR SITEC) est le mois d'octobre 2014.

2 évènements sont retenus :

1er. - 01/10/14 : - Exposition sur le campus UPO retraçant l'histoire de l'IUT et de ses formations (hall du bâtiment B) ;  
- Évènement sportif en parallèle : relais natation 50x50 mètres.

2e. - 07/10/14 : Site de Ville d'Avray

- ✓ Accueil invités
- ✓ Historique Ville d'Avray (amphi A1)
- ✓ Visites des ateliers des 3 thématiques industrielles
- ✓ Baptême Amphi A1
- ✓ Cocktail

Ce programme est en attente de validation.

C. BRESSON conseille, pour la préparation de l'historique de l'IUT, de se rapprocher de COMAERO qui détient une banque d'archives conséquente.

▪ **Campagne APB (Admission Post Bac)**

Une augmentation des candidatures est constatée pour 4 départements : GEA, GMP, GTE et Carrières Sociales.

Pour les départements GEII et INFOCOM, la tendance est à l'inverse.

P. GRASSIN précise que le profil des étudiants a changé au niveau des candidatures du GEII. Les recrutements antérieurs se faisaient surtout au niveau des BAC STI Électronique. L'arrivée des BAC STI2D a changé ce recrutement de filière « directe ».

État des candidatures à ce jour (détail en annexe) :

<b>GEII :</b>	787 candidatures validées. 63 1 <sup>ers</sup> vœux validés.
<b>GMP :</b>	1 176 candidatures validées. 110 1 <sup>ers</sup> vœux validés.
<b>GMP Apprentissage :</b>	276 candidatures validées. 411 1 <sup>ers</sup> vœux validés.
<b>GTE :</b>	830 candidatures validées. 97 1 <sup>ers</sup> vœux validés.
<b>GTE Apprentissage :</b>	254 candidatures validées. 49 1 <sup>ers</sup> vœux validés.
<b>GEA :</b>	1 906 candidatures validées. 117 1 <sup>ers</sup> vœux validés.
<b>MDL :</b>	329 candidatures validées. 58 1 <sup>ers</sup> vœux validés.
<b>CS :</b>	1 427 candidatures validées. 452 1 <sup>ers</sup> vœux validés.

C. BRESSON demande à connaître la proportion garçon/fille.

V. PINA répond qu'il y a peu d'évolution.

L. DAVENNE informe que le département GMP affiche le meilleur le taux de France en accueillant 15% de filles.

V. PINA ajoute que le département GEII accueillant généralement des BAC STI, recrute à présent plus de BAC S. La tendance est inverse pour les départements GTE et GMP qui accueilleraient majoritairement des BAC S et qui recrutent à présent plus de BAC STI2D.

V. PINA rappelle que la loi impose des quotas quand à l'accueil des BAC STI. Il signale que l'IUT accueille environ 40% de BAC STI (toutes filières confondues), ce qui est supérieur à la moyenne nationale. Le rectorat n'imposera donc pas de quotas pour le moment.

V. PINA ajoute qu'il s'est rendu dernièrement à une réunion du rectorat avec les chefs d'établissements des Hauts-de-Seine. La position de l'IUT a été défendue et entendue. En effet l'accueil des BACS STI s'effectuera en proportion des dossiers reçus.

I. BRUANT demande à s'assurer que le recrutement 2014 de l'IUT ne sera pas soumis à l'imposition de quotas.

V. PINA confirme.

C. BRESSON rappelle que le recrutement du secteur a connu 3 années fastes mais que celui-ci va s'infléchir. Nous assistons pour le moment à une année de « respiration ». Certains éléments restent cependant positifs. Au niveau de l'alternance la tendance est toujours bonne mais le pallier atteint sera difficile à dépasser.

De plus, la réglementation récente relative à la gratification des stages, en imposant des quotas par mois pose certains problèmes aux entreprises.

S'agissant de l'alternance les chiffres indiquent l'arrêt de la progression.

C. BRESSON précise que la taxe d'apprentissage a fait l'objet de modifications dans le cadre de la loi sur la formation professionnelle. 67 décrets sont en attente.

Pour information, C. BRESSON annonce que le GIFAS est un OCTA (Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage) encore peut-être jusqu'en 2015 mais plus en 2016.

Le risque est d'assister à une attrition significative des ressources dans le cadre du barème par rapport au quota. La ressource pour l'apprentissage pourrait être accrue, en revanche sur le barème qui concerne toutes les formations initiales, elle pourrait être fortement rétrécie. De plus, ce sont les Régions qui, ayant reçu une dévolution supplémentaire de la part de l'État dans le cadre de cette loi, apprécieront à quel niveau l'effort sera porté.

En conséquence il n'est pas impossible d'assister à de mauvaises surprises quant aux ressources de la taxe d'apprentissage pour les formations initiales.

C. BRESSON appelle à la plus grande prudence dans la construction des budgets à venir et plus particulièrement sur le poste de la Taxe d'apprentissage.

L. DAVENNE demande à savoir quels seront les bénéficiaires de la taxe d'apprentissage en formation initiale.

C. BRESSON répond que le choix a été fait de favoriser l'alternance et de donner une dévolution supplémentaire aux Régions qui auront leurs priorités. Il apparaît que les Régions auront tendance à privilégier les formations de niveau 4 et 5 au détriment des formations de niveau 2 ou 3. C'est déjà le cas de la Région Ile de France.

V. PINA ajoute que pour le moment la baisse des coûts en direction des formations de niveau 4 et 5 est compensée par une bonne péréquation de nos bons critères Qualité. Le coût global d'apprentissage est maintenu.

V. PINA confirme la diminution des crédits apprentissage.

## **II. Approbation du compte-rendu de séance du 26 novembre 2013**

J. PRUDENT demande des éclaircissements sur l'association PIMP MY GEA.

V. PINA répond qu'il s'agit du bureau des étudiants du département GEA.

Le compte rendu de séance du 26/11/14 est soumis à l'approbation du Conseil.

22 votants

Aucune abstention

Aucun vote contre

Le compte rendu de séance du 26/11/13 est approuvé à l'unanimité.

### III. Avis sur les capacités d'accueil 2014

V. PINA présente les capacités d'accueil 2014, à savoir le nombre net d'étudiants accueillis par formation.

DUT	Nb étudiants FI/FA
CS	28
GEA	28
GEII	100
GMP	96
GTE	100
MDL	56
AS	56

Les capacités d'accueil 2014 sont soumises à l'avis du conseil.

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil approuve les capacités d'accueil 2014 à l'unanimité.

### IV. Présentation du bilan financier 2013

La parole est donnée à S. DUPUIS.

Le bilan financier présente le budget réalisé par rapport au budget prévisionnel.

On peut constater que le budget reste stable. Celui-ci environne généralement les 2 M € répartis pour moitié par la dotation de l'UPO et pour autre moitié par les ressources propres.

S. DUPUIS ajoute que les taux d'exécution sont bons et varient entre 80 et 100%.

#### Dépenses :

Une inquiétude demeure concernant les dépenses de fluides en constante augmentation. La dépense de fluide est pour beaucoup générée par le bâtiment F, véritable « naufrage » thermique.

S. DUPUIS rappelle à ce sujet l'état d'avancement de la tranche III des travaux (destruction-reconstruction du bâtiment F) :

- la phase de programmation est terminée,
- la phase de publication du marché pour la maîtrise d'œuvre est prévue au mois de juin,
- le concours d'architecte est prévu pour septembre/octobre

S. DUPUIS rappelle également que l'importance de la facture d'eau (38 602.54 €) est due au montage en eau perdue du dispositif de refroidissement d'une machine de fatigue. Celui-ci va être remplacé par un système à récupération d'eau.

C. BARODY-WEISS informe le conseil de l'existence du SIGEIF (Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile de France) qui accompagne les collectivités franciliennes et les aide à respecter les obligations en matière d'achat de gaz naturel et de performance énergétique des bâtiments.

S. DUPUIS remercie Mme BARODY-WEISS pour cette information, d'autant plus que ce marché est en renégociation.

En conclusion concernant les dépenses, le budget 2014 sera fondé sur ces bases.

#### Recettes :

De grosses différences sont constatées entre les recettes prévisionnelles (1 000 000 €) et les recettes réalisées (1 700 000 €) de l'apprentissage. Cette différence s'explique par le changement de méthode comptable. Depuis le passage au RCE et selon le principe du rattachement du produit à l'exercice, la méthode des produits constatés d'avance est appliquée pour l'apprentissage. Cela concerne des produits rattachés à l'exercice 2013 mais dont la somme sera reçue en trésorerie dans les années qui suivent.

Le choix est fait de ne pas ouvrir ces prévisions de recettes dans le budget mais de n'entrer que les recettes constatées.

P. GRASSIN demande la possibilité de consulter l'utilisation des moyens attribués à chaque département.

S. DUPUIS rappelle le fonctionnement des PPI et souligne l'effort de l'UPO dans les investissements d'équipements pédagogiques de l'IUT.

Cet effort est possible grâce à une gestion très prudente de l'UPO qui dispose d'un fond de roulement conséquent.

L. GROSU demande si les PPI sont limités en nombre.

S. DUPUIS répond qu'il n'y a pas de limite pour le moment.

L. GROSU demande s'il y a un calendrier à respecter.

S. DUPUIS répond qu'il y a un calendrier par DBM (appelé dorénavant BR : budget rectificatif).

L. GROSU fait part d'un projet d'investissement pour lequel l'entreprise demande la procédure de financement.

S. DUPUIS propose de prendre rendez-vous afin de discuter du projet.

H. OUSLIMANI demande la signification exacte du terme « budget installé ».

S. CHOBELET précise qu'il s'agit des crédits ouverts.

S. DUPUIS remercie S. CHOBELET qui a établi le bilan financier 2013.

Le bilan financier est soumis à approbation du Conseil :

25 votants

Contre : 0

Abstention : 0

Le bilan financier est approuvé à l'unanimité.

## **V. Indemnités de logement et transport des apprentis en région :**

S. CHOBELET fait un rappel des règles concernant les indemnités de logement et de transport des apprentis en région :

Remboursement :

- 1 aller/retour par période en entreprise sur la base de l'indemnité kilométrique de 0.25 € du kilomètre.
- 1 indemnité de loyer par période de présence en entreprise sur la base de 39 € par semaine. Le versement de l'indemnité est subordonné au paiement d'un double loyer.

Un bilan des indemnités versées sur les trois dernières années est présenté. Une augmentation annuelle est constatée sachant que le plus important poste de dépenses est celui de l'indemnité du double logement.

L'étude réalisée permet également aux responsables de lignes budgétaires d'anticiper le coût de ces indemnités sur l'exercice 2014 compte tenu des dossiers de demande transmis au service financier.

P. GRASSIN demande s'il existe un plafond.

S. CHOBELET répond que le plafond est de 156 € par mois valable de septembre à août.

M. PEYRET demande si une distinction entre DUT et LP est possible.

S. DUPUIS répond que rien n'étant figé, un groupe de travail peut être mis en place afin d'en discuter.

C. BRESSON souhaite que ce groupe de travail puisse se constituer et présenter des propositions lors de la prochaine séance du conseil.

C. BARODY-WEISS ajoute que les critères doivent sans doute être redéfinis.

## **VI. Examen des demandes de subvention**

Les demandes de subvention sont étudiées par le conseil et soumises au vote.

<b>DEMANDEUR</b>	<b>SUBVENTION DEMANDEE</b>	<b>SUBVENTION ACCORDEE</b>
UNPIUT	986 €	986 €
ELLES BOUGENT	1 000 €	1 000€
ACSADIUT	100 €	100 €
ETUDIANTS GEII	1 500€	1 500 €
ETUDIANTES MDL	1 200 €	NON ACCORDEE

Pour toutes les demandes, à l'exception de celle présentée par les étudiantes du département Métiers du Livre, le résultat du vote est le suivant :

24 votants

Contre : 0

Abstention : 0

Les subventions UNPIUT, ELLES BOUGENT, ACSADIUT et ETUDIANTS GEII sont accordées à l'unanimité.

- Demande des étudiantes du département Métiers du Livre :

24 votants

Contre : 24

Abstention : 0

Au vu des éléments fournis, il apparaît un manque de clarté du projet dans lequel l'intérêt pédagogique ne soit pas certain.

Dans ce cadre et en l'absence des étudiantes invitées à défendre leur projet, le conseil décide de ne pas accorder la subvention.

## **VII. Questions diverses**

- **Convention entre l'Institut Régional de Travail Social et l'IUT - Dpt Carrières Sociales**

N. THIERY expose l'objet de cette convention :

Le DUT ne permettant pas l'obtention du diplôme d'Éducateur Spécialisé, des conventions de partenariat avec 3 écoles de travail social avaient été conclues afin de donner l'opportunité à un certain nombre d'étudiants de poursuivre directement en 3<sup>ème</sup> année.

2 écoles se sont retirées.

Seule l'IRTS maintient une offre de 10 à 15 places aux étudiants.

La convention entre l'IRTS et l'IUT est avantageuse pour les étudiants :

- Protocole administratif spécifique permettant aux étudiants de passer une épreuve orale uniquement ;
- Liste spécifique : pas de concurrence avec d'autres candidats ;
- Coût de sélection allégé.

Convention avantageuse pour l'IRTS :

La reconfiguration du domaine social au niveau de la formation requiert des regroupements de centres de formation et un partenariat avec une Université. Dans ce cadre, l'IRTS obtiendrait ce partenariat universitaire.

L. DAVENNE demande à connaître la raison des retraits.

N. THIERY répond que concernant l'ETSup, les places supplémentaires sont soumises à subvention de la Région. La région, se focalisant plutôt sur les formations de niveau 4 et 5, n'est pas dans l'optique d'accorder une subvention pour l'ouverture de place supplémentaire.

Concernant BUC Ressources, l'annonce a été faite que nos étudiants ne peuvent plus être intégrés dans leurs quotas. Seule une intégration hors quota est possible et signifie un autofinancement des étudiants.

Une demande de rencontre avec la Vice Présidente du Conseil Régional chargée de la formation dans le domaine du social a été formulée pour discuter de ces questions et des prises de positions de la Région qui semblent aberrantes financièrement.

En effet, l'État finance la formation des 2 premières années du DUT, les Régions financent les années supplémentaires. Pour échapper aux quotas, ce qui est aujourd'hui proposé est de faire entrer les étudiants en 2<sup>nde</sup> année d'École et obtenir leur diplôme d'Éducateur Spécialisé en 4 années au lieu de 3 alors que ces étudiants sont tout à fait capable de l'obtenir en 3 ans. Les étudiants des promotions précédentes étant passés par ce système l'ont prouvé avec un très bon taux de réussite.

En attente de validation au SAJI, la convention est soumise à l'approbation du Conseil.

24 votants

Contre : 0

Abstention : 0

La convention de partenariat entre l'IUT et l'IRTS est approuvée à l'unanimité.

▪ **Chef de Département Carrières Sociales**

N. THIERY annonce son souhait de quitter ses fonctions de chef de département avant la fin de son mandat.

S. DUPUIS ajoute que la situation du département Carrières Sociales est clairement connue du conseil et de la direction de l'IUT. Le prochain dialogue de gestion du 11/04/14 est un espoir d'obtenir gain de cause tant au niveau des moyens que des charges pour fonction.

Fin de séance : 17h00

La prochaine séance est fixée au mardi 10 juin 2014.